



Avenant , (préavis, pour démission)

Par **Manie123**, le **31/03/2015** à **15:14**

Bonjour, rnJ'ai une petite question j'aimerais savoir , je suis actuellement dans une entreprise aide a domicile depuis le 1 er aout 2014. a 20h / par mois , le 17 mars j'ai donner ma démission , ayant un mois de préavis ce qui me conduit au 17 avril.rnMon entreprise ma téléphoner pour me dire que j'allais recevoir par mail un avenant, que je devrais le rendre signé ? es-ce-que c'est normal ? sachant qu'il me reste 17 jours avant la fin de mon travail ? rnMerci de votre réponse , je suis un peu perdu .rnCordialement.

Par **moisse**, le **31/03/2015** à **16:25**

Si l'avenant vous convient, vous signez (par exemple on double votre salaire).rnSinon vous ne signez pas.rnIl est impossible de sanctionner le refus de signer un avenant au contrat de travail. rnPar contre ce refus peut amener l'employeur à mettre en œuvre une procédure de licenciement économique, ce qui n'a pas de sens puisque vous avez déjà démissionné.

Par **Manie123**, le **31/03/2015** à **21:37**

Merci de votre réponse, en faite ils veulent juste m'en faire un pour mars. Mais j'ai un doute que ce soit avantageux pour moi, je ne c'est pas trop quoi faire

Par **moisse**, le **01/04/2015** à **10:43**

Alors vous ne signez pas ou demandez des sous.

Par **Manie123**, le **01/04/2015** à **19:08**

J'ai refuser j'espère que sa ne me portera pas préjudice , merci de votre réponse.